

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE et COLONIES  
Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr.  
ETRANGER (frais de poste en sus).

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**DIRECTION et REDACTION :**  
au Ministère d'Etat**ADMINISTRATION :**

Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS LÉGALES :**

4 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE**

Déjeuner au Palais en l'honneur des Officiers de la Marine Royale Britannique.

Déjeuner offert à bord du Devonshire en l'honneur de S. A. S. le Prince.

**PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Vice-Consul.

Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.

Ordonnance Souveraine convoquant le Conseil National en Session Extraordinaire.

Arrêté Ministériel fixant l'heure légale.

Arrêté Ministériel autorisant une Société.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**SERVICES JUDICIAIRES :**

Session ordinaire de la Cour de Révision Judiciaire.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis publié en exécution de la Loi du 29 janvier 1922 sur les Fondations.

Vacances scolaires.

Relevé des prix des légumes et fruits.

Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.

Prix du lait.

**INFORMATIONS :**

Exposition de peinture.

Manifestation de sympathie.

Manifestations à l'occasion du séjour des navires britanniques dans les eaux monégasques.

Exposition Canine.

**LA VIE LITTÉRAIRE**

Société de Conférences. — Cléopâtre, par M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française.

**LA VIE ARTISTIQUE**

Dans les Concerts.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince Souverain a reçu à déjeuner, dimanche, au Palais, les Officiers de Marine Britanniques dont les unités séjournent actuellement dans les eaux monégasques.

S. A. S. le Prince Rainier assistait à ce déjeuner auquel étaient invités :

Le Capitaine de Vaisseau Muirhead-Gould ; Lady Annabel et le Major Dodds, Consul Général de Grande-Bretagne ; le Colonel Allanson, Consul de Grande-Bretagne ; le Capitaine de Frégate et M<sup>me</sup> Bush ; le Capitaine de Corvette Donner ; ainsi que la comtesse de Baciocchi, le Commandant et M<sup>me</sup> Millescamps, M. Mélin et Miss Wanstall.

Le Capitaine de Vaisseau G. C. Muirhead-Gould, Commandant le croiseur H. M. S. « Devonshire » de la Marine Britannique, a offert lundi un déjeuner à bord, en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain.

Le Prince, en uniforme de Général de l'Armée française, et accompagné de S. A. S. le Prince Rainier et du Commandant Millescamps, Son Aide-de-Camp, a été reçu à Son arrivée à bord, par le Commandant du croiseur, tandis que la musique du navire exé-

cutait l'*Hymne Monégasque* et qu'il était salué par la salve réglementaire de 21 coups de canon, qui était renouvelée à Son départ.

Son Altesse Sérénissime passa en revue le piquet d'honneur, sur le pont du croiseur qui avait arboré le grand pavois ainsi que le pavillon princier.

Ce déjeuner intime réunissait autour de Leurs Altesse Sérénissimes : S. Exc. le Ministre d'Etat, le Général Sir Ian Hamilton, le Capitaine de Vaisseau G. Muirhead-Gould, le Colonel Allanson, Vice-Consul de Grande-Bretagne, le Commandant Millescamps et l'Officier d'Ordonnance du Commandant du navire.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2.278

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Georges Kalogeropoulos est nommé Vice-Consul de Notre Principauté à Athènes (Grèce), en remplacement de M. Eustache Kalogeropoulos promu Consul Général.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-sept mars mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

N° 2.279

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission Consulaire, en date du 7 décembre 1938, portant désignation de M. Federico Mandl en qualité de Consul honoraire de la République du Paraguay à Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Federico Mandl est autorisé à exercer les fonctions de Consul du Paraguay dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos Autorités Administratives et Judiciaires de le reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-sept mars mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

N° 2.280

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 26 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'article 2 — alinéas 2 et 3 — de l'Ordonnance Souveraine du 15 avril 1911, sur le fonctionnement du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

**ARTICLE PREMIER.**

Le Conseil National est convoqué en session extraordinaire pour le jeudi 30 mars 1939.

**ART. 2.**

L'ordre du jour de cette session est ainsi fixé :

- 1° Budget de 1939 ;
- 2° Projets de Lois ;
- 3° Communications du Gouvernement.

**ART. 3.**

La session extraordinaire prendra fin le jeudi 13 avril 1939.

**ART. 4.**

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-neuf mars mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu les Ordonnances Souveraines des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 7 mars 1939 ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

L'heure légale sera avancée de soixante minutes dans la nuit du 15 au 16 avril 1939, à vingt-trois heures.

**ART. 2.**

L'heure normale sera rétablie dans la nuit du 7 au 8 octobre 1939, à vingt-quatre heures.

**ART. 3.**

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois mars mil neuf cent trente-neuf.

*Le Ministre d'État,*  
É. ROBLLOT.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque *Laurent Bouillet, Société Monégasque d'Entreprises*, présentée par M. Jules Vanderpol, Ingénieur des Arts et Manufactures ;

Vu l'acte en brevet reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco, le 31 janvier 1939, contenant les statuts de la dite société, au capital de deux cent cinquante mille (250.000) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de deux cents (200) francs chacune ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909 et par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924 et n° 216 du 27 février 1936 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 14-21 mars 1939 ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

La société anonyme monégasque *Laurent Bouillet, Société Monégasque d'Entreprises* est autorisée.

**ART. 2.**

Sont approuvés les statuts de la dite société, tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 31 janvier 1939.

**ART. 3.**

Les dits statuts devront être publiés intégralement dans le *Journal de Monaco*, dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924 et n° 216 du 27 février 1936.

**ART. 4.**

La création, dans la Principauté, d'établissement industriel, commercial ou autre, demeure subordonnée à l'obtention de la licence réglementaire et toute modification aux statuts sus-visés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

**ART. 5.**

M. le Secrétaire Général du Ministère d'État est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit mars mil neuf cent trente-neuf.

*Le Ministre d'État,*  
É. ROBLLOT.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**SERVICES JUDICIAIRES**

La Cour de Révision judiciaire de la Principauté a, aujourd'hui 30 mars, ouvert, au Palais de Justice, sa session ordinaire de 1939. La Cour était présidée par M.

Henry Buteau, qu'assistait MM. les Conseillers titulaires Huguet et Gilbrin, et M. le Conseiller suppléant Gatine. Le siège du Ministère Public était occupé par M. le Procureur Général Loncle de Forville.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS**

Aux termes de son testament olographe en date du 14 octobre 1937, déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, M<sup>lle</sup> Henriette-Marie HEIM, en son vivant rentière, demeurant et domiciliée n° 15, rue Comte Félix-Gastaldi, à Monaco-Ville, où elle est décédée le 15 décembre 1938, a disposé, entre autres, ainsi qu'il suit :

- 1° Je donne,.....  
9° A l'Asile des Vieillards et à l'Orphelinat Otto la somme globale de cinquante mille francs.

Le Conseil d'Administration de la *Fondation Hector Otto*, et pour elle M. le Docteur Félix Corniglion, son Président, pour se conformer à l'article 21 de la Loi 56 sur les FONDATIONS du 29 janvier 1922, par le présent avis, conformément au dit article, invite les héritiers, s'ils ne l'ont déjà fait, à prendre connaissance du dit testament, chez M<sup>e</sup> Eymin, notaire à Monaco, et à donner ou refuser leur consentement à son exécution en ce qui concerne le legs en faveur de la *Fondation Hector Otto*.

Le présent avis a pour but de faire courir le délai de 3 mois prévu par le dit article 21 de la Loi 56.

Afin que nul n'en ignore.

*Le Président du Conseil d'Administration,*  
D<sup>r</sup> CORNIGLION.

**LYCÉE ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES**

**VACANCES DE PAQUES**

Les vacances de Pâques sont fixées de la manière suivante :

Sortie : le samedi 1<sup>er</sup> avril, à 4 heures ;

Rentrée : le lundi matin, 17 avril, à l'heure réglementaire.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits à la date du 28 mars 1939.

*Légumes*

Ail.....	kilog.	3 » à 7 »
Artichauts « pays ».....	pièce	1 » à 3 »
Artichauts « exotiques » .....	—	0.80 à 1.50
Carottes .....	kilog.	1.50 à 3.50
Carottes.....	paquet	0.40 à 0.60
Céleris.....	pièce	1 » à 6 »
Choux-verts .....	—	2 » à 4 »
Choux-fleurs.....	—	2 » à 7 »
— « brocolis » .....	—	0.50 à 4 »
Cresson .....	paquet	0.40 à 0.60
Endives .....	kilog.	8 » à 10 »
Épinards.....	—	3 » à 4.50
Navets.....	—	1.50 à 2.50
— .....	paquet	0.40 à 0.50
Oignons .....	kilog.	3 » à 4 »
— petits .....	—	5 » à 6 »
Pommes de terre .....	—	1 » à 1.50
» » nouvelles..	—	3 » à 4.75
Poireaux.....	paquet	1.50 à 12 »
Poirée ou blette.....	—	0.40 à 0.60
Radis.....	—	0.40 à 0.75
Raves.....	kilog.	1.50 à 3 »
— .....	paquet	0.40 à 0.60
Salades « laitue ».....	pièce	0.50 à 2 »
— « romaine » .....	—	0.50 à 1 »
— « frisée ».....	—	0.50 à 1.20
Tomates.....	kilog.	8 » à 15 »

*Fruits*

Bananes .....	pièce	0.40 à 0.60
Citrons .....	—	0.30 à 0.50
Dattes.....	kilog.	4 » à 5 »

Mandarines.....	douz.	2 » à 8 »
Noix.....	kilog.	8 » à 9 »
Oranges.....	—	3.50 à 7 »
Poires.....	—	3.50 à 9 »
Pommes.....	—	3 » à 9 »
Raisin.....	—	9 » à 12 »

**Prix des Viandes de Boucherie et de Charcuterie.**  
Sans changement avec la semaine précédente.

**Prix du Lait**

Sans changement :  
En magasin ..... 2 fr. 30 le litre  
A domicile..... 2 fr. 50 »

**INFORMATIONS**

La Maison de France a pris l'habitude, depuis quelques années, d'organiser une exposition pour mettre en valeur les œuvres d'un peintre régional de nationalité française.

La manifestation de cette année était consacrée à M. Claude Comte dont la famille est venue s'établir à Monaco alors qu'il était tout enfant et qui s'y est lui-même fixé.

La séance de vernissage a eu lieu mercredi de la semaine passée, sous la présidence de S. Exc. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France. MM. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance, et Martiny, Président de la Maison de France, faisaient les honneurs de la réunion.

Les nombreux visiteurs parmi lesquels on notait de hautes personnalités officielles, ont vivement admiré le faire hardi et la belle luminosité des paysages exposés.

Les Membres des Sociétés que préside M. L.-H. Labande ou qu'il anime de son ardeur, ses amis, ses admirateurs et ses collaborateurs ont saisi l'occasion de son élévation à la dignité de Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles pour lui manifester leurs sentiments de déférente sympathie et de reconnaissance.

Un déjeuner les a réunis jeudi dernier au Café de Paris autour de l'éminent Conservateur des Archives du Palais.

M. Hanotaux, de l'Académie Française, qui avait été des premiers à s'inscrire, a dû s'excuser au dernier moment, étant empêché par son état de santé. S'étaient excusés également, retenus par la maladie ou absents de Monaco : S. Exc. Mgr Rivière ; MM. Henri Mauran, Louis Aurégli, Docteur Louët, Alexandre Mélin, Roussel-Despieres, Docteur Brédus, Armand Lunel, Emile Bauman, Docteur Niel, Albert Martiny, le Consul Wittouck, le Docteur Richard, Saqui, Oxner, Sirvent, Gaston Olivie.

Assistaient au déjeuner : M<sup>me</sup> Labande ; MM. Raymond et Hanne, Conseillers de Gouvernement ; M. Bergeaud, premier Adjoint au Maire ; Docteur Marsan, Vice-Président de la Société de Conférences ; MM. de Vanssay de Blavous, Lucien de Castro, Mgr Chavy, M. Alexandre Noghès, M<sup>e</sup> Settimo, Président de l'Alliance Française, MM. Alexandre Médecin, Charles Palmaro, Maurice Canu, Colonel Bernis, Mario Scotto, Jeantet, Jaspard, Chanoine Aurat, Mori, Visconti, Docteur Harden, Georges Fillhard, Lieutenant-Colonel Angenard, Louis Maubert, Gaston Médecin, Nolhac, Docteur Boeri, Michel Fontana ; M<sup>me</sup> Félix Gérard, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Malard ; MM. Trotabas, Lisimacchio, Pontremoli, Detaille ; M. et M<sup>me</sup> Fortunet, M. Chauvet, M<sup>lle</sup> Bertin, M. et M<sup>me</sup> Bonnet ; MM. Louis Notari, Julien, Commandant Bernard, Docteur Malafosse, Colombo ; M<sup>mes</sup> Jandrier, d'Antoine ; MM. Natta, Séguin, Berthault, A. Taffe, Girtler, Boera, François Primo ; M<sup>me</sup> François Primo, etc.

La réunion sans caractère officiel a été empreinte de la plus grande cordialité.

Au champagne, le Docteur Marsan s'est fait l'interprète des Membres des diverses Sociétés représentées pour féliciter le nouveau dignitaire et rendre hommage à son œuvre. « Je suis heureux, a-t-il dit, que notre Prince Souverain récompense par la dignité qu'Il vous confère, les efforts et le dévouement grâce auxquels existent nos sociétés intellectuelles : je suis heureux de rendre un hommage mérité

à l'un des Membres les plus dignes de l'Institut de France, de cette France qui est ma seconde patrie et vers laquelle monte en ce moment la sympathie de tous les peuples libres. »

Mgr Chavy, Vicaire Général, après avoir excusé S. Exc. Mgr Rivière, absent de la Principauté, a exprimé à M. Labande la reconnaissance du clergé pour l'activité féconde qu'il ne cesse de déployer en faveur de tout ce qui contribue à l'élévation de la pensée. Il a traduit en termes heureux la profonde satisfaction avec laquelle les milieux ecclésiastiques avaient appris le haut témoignage d'estime que S. A. S. le Prince avait donné au savant Conservateur de Ses Archives.

M. Boéra, représentant M. Saqui, Directeur des Musées de Nice, s'est attaché surtout à louer le côté Niçois de l'activité de M. Labande.

Celui-ci, visiblement ému, a, dans une improvisation pleine de charme et de cordialité, exprimé ses remerciements pour les témoignages d'affection qui lui étaient prodigués et a adressé un merci chaleureux à ceux qui lui apportent leur collaboration ou leur encouragement.

Après ces discours, une gerbe de fleurs a été offerte à M<sup>me</sup> Labande à qui M. Boéra remit, au nom de ses amis de Nice, une superbe rose rouge.

Une adresse calligraphiée sur parchemin, décorée par le maître Visconti et signée par tous les souscripteurs, a été remise à M. L.-H. Labande en souvenir de cette manifestation.

Le croiseur *Devonshire* de la Marine Royale Britannique, arrivé dans notre port le mardi de la semaine passée, comme le *Journal de Monaco* l'a noté dans son dernier numéro, a été suivi, le vendredi après-midi, par six vedettes lance-torpilles et, samedi matin, par le dragueur de mines *Vulcan*, commandé par le L<sup>t</sup> Comm. Donner, et le ravitailleur *Petrella*, commandé par le L<sup>t</sup> Hortcoët.

Le Colonel Allanson, Consul de Grande-Bretagne, a fait visite aux deux Commandants qui lui ont aussitôt rendu cette visite au Consulat.

Les Officiers de la Marine Britannique sont allés ensuite, en compagnie du Colonel Allanson, s'inscrire au Palais. Ils ont été reçus au Gouvernement par S. Exc. M. Émile Roblot, Ministre d'État, et ont été déposer leurs cartes au Conseil National, à l'Évêché, chez le Secrétaire d'État et à la Mairie.

A l'occasion de la présence des navires britanniques, le Colonel Allanson, Consul de Grande-Bretagne, et M<sup>me</sup> Allanson ont offert, le lendemain de leur arrivée, une réception au Café de Paris.

A cette réception très nombreuse et brillante, on notait la présence des membres de la colonie anglaise et de personnalités officielles au premier rang desquelles on remarquait S. Exc. le Ministre d'État, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Émile Roblot, S. Exc. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, les membres du Corps Consulaire accrédités et de hautes autorités monégasques.

Au cours de cette réception, l'orchestre du Café de Paris s'est fait entendre et de remarquables attractions ont été produites.

S. Exc. le Ministre d'État et M<sup>me</sup> Émile Roblot ont donné, samedi dernier, dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement, une réception en l'honneur des Officiers de la Marine Royale Britannique.

Le Commandant, l'État-Major et les Officiers du *Devonshire*, ainsi que les Commandants et Officiers du *Vulcan* et du *Petrella* y assistaient ainsi que le Major Hugh Hamilton Dodds, Consul Général et le Colonel Allanson, Consul de Grande-Bretagne, de nombreux membres de la colonie anglaise, S. Exc. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire chargé du Consulat Général de France ; le Marquis Antonio Sanfelice di Monteforte, Consul d'Italie, les représentants des autres colonies étrangères et l'élite de la société mondaine. On notait également la présence des représentants des Corps Élus et des principales autorités monégasques.

Le Ministre d'État, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Roblot recevaient gracieusement leurs hôtes et circulaient parmi les groupes en adressant à chacun d'aimables paroles de bienvenue.

Un buffet somptueusement servi avait été dressé dans un des salons et une magnifique décoration de fleurs et de plantes vertes ajoutait à l'élégance et au charme du cadre.

La réunion s'est prolongée au milieu de l'animation des conversations particulières jusqu'aux environs de sept heures.

Le Capitaine de Vaisseau G. C. Muirhead-Gould, Commandant le *Devonshire*, accompagné de l'Aumônier du bord, de quatre officiers et de vingt-quatre marins, a assisté, dimanche dernier, à la grand-messe, à la Cathédrale.

Le Commandant a été reçu au grand portail par le Chanoine Saint-Chartier, Curé de la Cathédrale, et conduit au fauteuil qui lui avait été réservé dans le transept. A ses côtés ont pris place les officiers et les hommes d'équipage.

S. Exc. Mgr l'Évêque a salué le Commandant et M. le Curé Saint-Chartier a adressé, après l'Évangile, des paroles de bienvenue aux marins britanniques.

A la fin de l'office religieux, le Commandant Muirhead-Gould s'est entretenu durant quelques instants avec S. Exc. le Ministre d'État, puis, suivi des officiers et des hommes d'équipage, il a été reconduit jusqu'au seuil de l'église par M. le Chanoine Saint-Chartier qu'il a félicité pour la beauté de la cérémonie et en particulier pour les chants de la Maîtrise.

Dimanche matin, une délégation de marins anglais s'est rendue, musique en tête, à l'église anglicane de l'Avenue de Grande-Bretagne, pour assister à la messe de 11 heures. Sur le parcours s'échelonnait une foule sympathique qui a fort admiré les musiciens en brillant uniforme précédés de leur tambour-major, et la belle tenue des hommes de l'équipage.

L'Exposition Canine Internationale placée sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince Souverain, la Présidence d'Honneur de S.A.S. la Princesse Héritière et la présidence effective de S. Exc. le Baron Pieyre, s'est close dimanche dernier, après avoir obtenu auprès des amateurs le plus vif et le plus mérité succès.

La cérémonie de la distribution des prix a eu lieu à 16 heures, en présence de S. A. S. le Prince Souverain et de S. A. S. le Prince Rainier qui était arrivé le matin même, venant de Paris. Leurs Altesses Sérénissimes qui étaient accompagnées de la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais et du Commandant Millescamps, Aide-de-Camp, ont été reçues par S. Exc. le Ministre d'État, M. Marcel Médecin, Adjoint au Maire, S. Exc. le Baron Pieyre, Président, M. Alexandre Médecin, Vice-Président, M. Antony Noghès, Secrétaire Général, et M. Benausse, Commissaire Général du Comité.

Une manifestation a eu lieu en l'honneur de S. A. S. le Prince Rainier. Autour d'une table fleurie avaient pris place Son Altesse Sérénissime, S. Exc. le Baron Pieyre, le Commandant Millescamps, M. Koessler, Conseiller Général du Bas-Rhin, premier Adjoint au Maire de Strasbourg, Président d'Honneur du Dobermann-Club de France dont le Prince Rainier est le Vice-Président d'Honneur.

M. Koessler exprima à Son Altesse Sérénissime les sentiments déferents des Membres du Dobermann-Club et Lui offrit les insignes en or du Comité et un superbe Dobermann âgé de 4 mois. Puis le Prince fut convié à assister à une démonstration d'attaque et de défense de chiens Dobermann.

Le jury procéda ensuite à la distribution des récompenses. Nous extrayons du long palmarès la liste des prix d'honneur :

GRAND PRIX D'HONNEUR DE L'EXPOSITION

Coupe du Prince Souverain de Monaco (au chien le plus parfait dans sa race) : « Zleta v. d. Schwarzvaldperle », à M<sup>me</sup> Ringelsen.

GRANDS PRIX D'HONNEUR

Challenge de la Princesse Héritière de Monaco (au meilleur couple de fox-terriers à poils durs, appartenant au même propriétaire) : « Maxy de Châtelaine » et « Liane de Châtelaine », à M. Ernest Vaucher.

Challenge du Prince Rainier de Monaco (au meilleur Dobermann, toutes classes réunies, réservé aux exposants membres du Dobermann-Club de France) : « Figaro-v. Kaubfelsen », à M. Jacques Schmitt.

Challenge perpétuel de la Princesse Antoinette de Monaco (au meilleur cocker, toutes catégories et classes réunies) : « Falconer's Candid », à M. Charles-Daniel Lacombe.

Grand Prix de la Ville de Monaco (au plus beau chien de l'Exposition, toutes races et classes réunies, appartenant à un propriétaire résidant en Principauté) : « Horgitaï-Poty », au Prince Souverain de Monaco.

PRIX D'HONNEUR

Coupe offerte par la Ville de Cannes (au meilleur sujet des races belges d'agrément) : Ch. Français, « Bébé des Mittons » à M<sup>me</sup> A. Chavant.

LA VIE LITTÉRAIRE

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES.

Le public qui aime bien les réputations revêtues de l'estampille officielle, ne manque jamais d'accourir quand on lui annonce un Membre de l'Académie Française. Aussi y avait-il foule lundi dernier pour entendre M. Henry Bordeaux.

Le célèbre romancier a pris en main la défense et la réhabilitation de Cléopâtre. Elle en avait besoin. La jeune reine d'Égypte a dans l'histoire une fâcheuse renommée. Rome ne s'est pas contentée de la vaincre. Elle s'est attachée à la vilipender. Les historiens nous l'ont peinte sous l'aspect d'une sorte de courtisane perdue de débauche. Shakespeare a renchéri. Elle est dans son drame « la vieille maîtresse » dont Antoine ne peut se détacher. Pascal lui-même ramène toute sa séduction à la plus ou moins grande longueur de son nez.

A la vérité, ce fut une très grande reine, capable par son intelligence non moins que par sa beauté, de séduire César et, plus tard, de dominer de très haut le soldat aussi grossier que brave et vigoureux qu'était Antoine. Elle a travaillé avec courage, clairvoyance et ténacité à assurer le Trône d'Égypte à Césarion, le fils qu'elle avait eu de César. On répète qu'à la bataille d'Actium, elle a fui avec ses vaisseaux, abandonnant Antoine à son sort. Des travaux récents, celui de l'Amiral Jurien de la Gravière, entre autres, ont démontré que cette manœuvre, loin d'être une fuite, était conforme à la tactique qui s'imposait dans la circonstance.

En réalité, cette Grecque d'ascendance Macédonienne n'avait rien de l'Orientale sensuelle qu'on a coutume de voir en elle. Sa fin dont on connaît les détails, fut digne d'une reine. Sachant qu'Octave voulait l'emmener à Rome pour figurer derrière son char de triomphe, elle préféra la mort et se fit mordre par un aspic.

Ainsi se termina, par la victoire de Rome, la lutte de l'Orient contre l'Occident.

M. Henry Bordeaux a été l'avocat disert, séduisant et convaincant de ce procès en réhabilitation. Les applaudissements et les félicitations de l'auditoire ne lui ont pas été ménagés.

M. C. T.

LA VIE ARTISTIQUE

DANS LES CONCERTS

M<sup>me</sup> Anita Volfer est une excellente cantatrice qui, en langue allemande, donne toute sa mesure. Elle chante agréablement en français mais sans oser aller jusqu'au bout de ses moyens ; comme si elle redoutait que sa voix ne puisse alors donner sa plénitude.

On sait que les grands russes qui ont renoué l'art musical, n'étaient pas musiciens de profession. Borodine était chimiste et Rimsky-Korsakoff officier de marine. Moussorgsky était officier de la Garde. M. Emile Cooper a dirigé, avec maîtrise, les « Tableaux d'une Exposition » de ce maître.

C'est une suite de dix pièces que lui inspira la visite d'une exposition de peinture. Il traduisit en sons l'impression de ces toiles diverses de son ami Hartmann. Ces tableaux sont donc pittoresques, évocateurs, émouvants, à la fois descriptifs et philosophiques. La science consommée du grand compositeur, l'art extraordinaire avec lequel il manie l'orchestre rendent plus prodigieux la diversité des thèmes et des impressions. Finesse, sensibilité, grandeur résonnent dans ces pages magnifiques et d'une exceptionnelle qualité.

La notice qui accompagne le programme est bien faite, mais nous aimerions que le chef d'orchestre séparât chaque tableau plus nettement, par un plus long silence, afin qu'on sache toujours et exactement où l'on en est.

Nous préférons, d'ailleurs, qu'un expert résumât chaque tableau, par la parole, avant de redonner aux sons étoilés une envolée en créant l'atmosphère. Chaque fois qu'un tel essai a été tenté, il a remporté un vif succès. Une

telle méthode est indispensable pour une œuvre de l'envergure et de la diversité des *Tableaux* de Moussorgsky.

A ce programme du 22 mars, le splendide *Apprenti Sorcier*, de Paul Dukas fut parfaitement exécuté. On sait qu'il fut inspiré par un poème de Goethe. Le sorcier étant parti, son élève en profita pour lancer le maître-mot qui obligeait le seau à aller, de lui-même se remplir au puits et se déverser dans la cuisine. Mais il ignorait celui qui imposait de s'arrêter. Une inondation s'ensuivit et si le sorcier n'était pas revenu pour arrêter le désastre, le malade eût été noyé.

Nul poème symphonique n'est plus véritablement philosophique, surtout dans une époque où les apprentis sorciers abondent. Des exemples récents en témoignent.

M. Jacques Février, le 24 mars, interpréta au piano, avec orchestre, le *Concerto en Ut majeur de Mozart*. Force et grâce, souplesse et imagination, tendresse et vigueur furent déployées par lui avec un art consommé. Il montra, ensuite, son exceptionnelle virtuosité, ses dons éclatants, dans le difficile *Concerto pour la main gauche seule*, pour piano et orchestre, de Maurice Ravel.

Il faudrait entendre plusieurs fois cette œuvre mémorable pour en saisir le dessin et suivre les méandres de la pensée de l'auteur, qui varie les timbres en accouplant les instruments qui, généralement ne vont pas ensemble et dont il tire des effets imprévus. On a l'impression, parfois, d'un charivari ordonné et qui n'est pas sans charmes. L'étonnement jaillit sans cesse et balance dans une série d'impressions originales.

Parfois le soliste donne l'illusion de jouer avec la main gauche, à la fois sur les hautes et sur les basses notes, tour de force qui laisse pantois !

*Shéhérazade* termina cette fête. On ne comprend pas pourquoi Rimsky-Korsakoff n'a pas varié davantage ses thèmes, si riches, harmonieux, adorables, d'un orient de songes, de volupté, de guerre, qui transporte si loin, si loin. Les récits sont tous enchanteurs mais se ressemblent. On ne s'en aperçoit qu'après l'audition tant on est transporté par cette incomparable magie, qui fut exactement rendue. L'interprétation de M. Emile Cooper est d'ailleurs personnelle.

Certains airs sont identiques à ceux de Mázepa, de Listz, puisés tous deux dans le folklore.

M. Marcel Raynal jouait, en solo, avec sa grâce, sa décision, sa sensibilité coutumières. Mais il joue toujours en soliste, dans le bel orchestre. Son archet vainqueur entraîne et on l'entend au-dessus de tous les instruments, tant M. Raynal apporte de conviction et de noble ardeur dans sa tâche. Il aime la musique et la sert de tout son cœur. Nous profitons de cette occasion pour lui exprimer la reconnaissance des auditeurs.

M. P.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le cinq janvier mil neuf cent trente-neuf, enregistré ;

Entre la dame Jeanne-Justine-Césarine CHIABAUT, épouse du sieur Marc QUARTINO, domiciliée de droit avec son mari, villa Les Turquoises, à Monte-Carlo, mais autorisée par justice à résider chez son père maison Chiabaut, boulevard Guynemer à Beausoleil ;

Et le dit sieur Marc QUARTINO, employé demeurant villa Les Turquoises, descente Larvotto, Monte-Carlo ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Quartino Marc, faute de comparaitre ;

« Prononce le divorce avec toutes ses conséquences légales d'entre les époux Chiabaut-Quartino, au profit de la femme et aux torts exclusifs du mari ».

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 28 mars 1939.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

### Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Par acte sous seing privé en date du 15 février 1939, enregistré, M<sup>me</sup> FERRARONE, a vendu à M. Eugène PUECH, son fonds de commerce de fabrication, réparation de cannes, parapluies, articles de bazar, de maroquinerie, etc., qu'elle exploitait au n° 1 de la rue Imberty, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds vendu. Monaco, le 30 mars 1939.

### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du 23 février 1939, enregistré, M<sup>me</sup> Veuve HANNAFORD a vendu à M. PUECH Eugène, le fonds de commerce de librairie, papeterie, qu'elle exploitait au n° 26, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds vendu.

Monaco, le 30 mars 1939.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO

Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

### SOCIÉTÉ " FOREIGN INVESTMENT TRUST "

Société Anonyme Monégasque au capital de 1.000.000 de francs  
Siège social : 5, avenue du Berceau, à Monaco.

Le 30 mars 1939, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés Anonymes ;

Les expéditions des actes suivants :

1° Des Statuts de la Société Anonyme Monégasque dite *Foreign Investment Trust* établis par acte reçu en brevet par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 24 novembre 1938, et déposés après approbation aux minutes du dit notaire, par acte du 16 décembre 1938 ;

2° De la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le Fondateur, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, le 21 mars 1939, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs, dûment certifiée par le Fondateur ;

3° De la délibération de l'Assemblée Générale constitutive des Actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco, le 21 mars 1939, et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire, par acte du même jour.

Monaco, le 30 mars 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

### MONTE-CARLO COUNTRY-CLUB

#### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Membres du Monte-Carlo Country-Club sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le vendredi 14 avril, à onze heures, au siège social, à Saint-Roman-Roquebrune-Cap-Martin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration et compte-rendu de la situation financière ;
- 2° Programme des fêtes et tournois ;
- 3° Questions diverses.

Le Conseil d'Administration

### SYNDICATE HOLDING COMPANY

Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs  
Siège social à Monaco

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, par application de l'article 28 des statuts, à Monaco, au siège social, 2, avenue Saint-Charles, le samedi quinze avril mil neuf cent trente-neuf, à 11 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Examen du rapport du Conseil et du rapport des Commissaires sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1938. Approbation des comptes.

2° Désignation des Commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération.

3° Divers.

Le Conseil d'Administration.

### SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CASTELLERETTO

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, samedi 15 avril 1939, à 14 heures, villa « Le Castelleretto. »

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes.

2° Approbation des comptes et quitus.

3° Autorisation aux Administrateurs de traiter des affaires avec la Société.

4° Nomination des Commissaires aux comptes pour 1939, et d'Administrateurs en tant qu'il en sera besoin.

5° Questions connexes et affaires courantes.

Le Conseil d'Administration.

### COMPTOIR DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Messieurs les Actionnaires du *Comptoir des Métaux Précieux* sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le 18 avril 1939, à 15 heures, au siège social, 2, avenue Saint-Charles, à Monte-Carlo, avec l'ordre du jour suivant :

1° Rapport du Conseil d'Administration, sur le bilan et sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 1938 ;

2° Rapport des Commissaires aux comptes pour le même exercice ;

3° Approbation des comptes, affectation des bénéfices et quitus aux Administrateurs ;

4° Quitus à un Administrateur décédé ;

5° Nomination d'un nouvel Administrateur ;

6° Nomination des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1939 ;

7° Autorisations aux Administrateurs.

Le Conseil d'Administration.

### Société Civile des Obligataires de la Société de l'Hôtel Mirabeau

#### AVIS DE CONVOCATION

D'UNE

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les Porteurs de Bons de la *Société Civile des Obligataires de l'Hôtel Mirabeau* sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le jeudi 20 avril 1939, à 14 heures 30, au Crédit Foncier de Monaco, Agence de Monte-Carlo, boulevard Princesse Charlotte ; avec l'ordre du jour suivant :

1° Rapport du Conseil d'Administration sur la Convention du 16 novembre 1937 ;

2° Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;

3° Nomination des nouveaux Administrateurs de la Société Civile pour une durée de deux ans ;

4° Questions diverses.

Conformément aux Statuts les Porteurs de Bons seront tenus pour assister à l'Assemblée Générale, de déposer leurs Titres contre récépissé d'une Banque ou Agent de Change, le 18 avril 1939, au plus tard.

Les Administrateurs

**Compagnie Européenne de Participations Industrielles**  
dite CEPI

AVIS DE CONVOCATION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la Capi sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, par application de l'article 27 des Statuts, à Monaco-Condamine, au siège social, 45, rue Grimaldi, le 20 avril 1939, à 10 h. 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Examen du rapport du Conseil et du rapport des Commissaires sur les comptes de l'exercice 1938. Examen du bilan à cette date. Approbation des comptes, s'il y a lieu. Décharge aux Administrateurs et décision sur la répartition du bénéfice net;
- 2° Ratification de la co-optation, faite dans le Conseil d'Administration, d'un Administrateur;
- 3° Nomination des Commissaires aux comptes pour l'année 1939 et fixation de leurs émoluments;
- 4° Divers.

Pourront prendre part à l'Assemblée Générale ordinaire outre les titulaires d'actions nominatives, les détenteurs d'actions au porteur qui auront déposé leurs titres le 12 avril au plus tard, au siège social sus-mentionné. Les Actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire membre lui-même de l'Assemblée.

Monaco, le 29 mars 1939.

*Le Conseil d'Administration.*

**Compagnie Européenne de Participations Industrielles**  
dite CEPI

AVIS DE CONVOCATION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la Capi sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, par application de l'article 27 des Statuts, à Monaco-Condamine, au siège social, 45, rue Grimaldi, le 20 avril 1939, à 11 h. 30, à l'effet de délibérer sur l'article unique de l'ordre du jour, ainsi conçu :

« Modification de plusieurs articles des Statuts. »

Pourront prendre part à l'Assemblée Générale extraordinaire outre les titulaires d'actions nominatives, les détenteurs d'actions au porteur qui auront déposé leurs titres le 12 avril au plus tard au siège social sus-mentionné. Les Actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire membre lui-même de l'Assemblée

Monaco, le 29 mars 1939.

*Le Conseil d'Administration.*

Société Holding Anonyme Monégasque

**UNIVERSAL HOLDING**

Siège social : 1, Avenue Saint-Martin, Monaco-Ville

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, pour le lundi 1<sup>er</sup> mai 1939, à 15 heures, au siège social :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1938 ; approbation des comptes de l'exercice 1938 ; quitus aux Administrateurs ;
- 2° Affectation du bénéfice de l'exercice 1938, et fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 3° Nomination des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1939, et fixation de leur rémunération ;
- 4° Autorisations au Conseil ;
- 5° Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIÉTÉ DU MADAL**

Société Anonyme au capital de 15.600.000 francs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société du Madal, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 28 avril 1939, à 11 h. 30, au siège social de la Société 1, avenue Saint-Martin, à Monaco :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1938 ; approbation des comptes de l'exercice 1938 ; quitus aux Administrateurs et à la succession de M. Th. Bonnet ;
- 2° Affectation du bénéfice de l'exercice 1938 et fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 3° Ratification de la nomination d'Administrateur et réélection des Administrateurs sortants ;
- 4° Nomination des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1939 et fixation de leur rémunération ;
- 5° Autorisations au Conseil ;
- 6° Questions diverses.

Conformément à l'article 32 des Statuts, Messieurs les Actionnaires qui voudront assister à l'Assemblée sont priés de déposer leurs titres dans une banque ou au siège social, avant le 19 avril 1939.

Le récépissé de dépôt servira de carte d'admission sur justification d'identité.

*Le Conseil d'Administration.*

Société Holding Anonyme Monégasque

**MARINA INVESTMENT**

Siège social : 1, avenue Saint-Martin, Monaco-Ville

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, pour le lundi 1<sup>er</sup> mai 1939, à 16 heures, au siège social :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1938 ; approbation des comptes de l'exercice 1938 ; quitus aux Administrateurs ;
- 2° Affectation du bénéfice de l'exercice 1938 ;
- 3° Nomination des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1939, et fixation de leur rémunération ;
- 4° Autorisations au Conseil ;
- 5° Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIÉTÉ NOUVELLE**

de la

**BRASSERIE ET DES ÉTABLISSEMENTS FRIGORIFIQUES DE MONACO**

Société Anonyme Monégasque au Capital de 2.800.000 francs

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Conformément aux prescriptions de la Troisième Résolution de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 février 1939, ainsi conçue :

« L'Assemblée Générale ordinaire approuve « le remboursement de 100 francs par Action « Nouvelle de Capital effectué le 1<sup>er</sup> septembre « dernier, contre remise du Coupon n° 44 des « Actions Anciennes et décide de terminer le « remboursement du Capital des 7.000 Actions « Nouvelles créées le 5 mai 1938 par le verse- « ment de francs 100 à chacune de ces nouvelles « actions.

« Ce versement sera effectué à partir du « 1<sup>er</sup> mars et sera constaté par le détachement « du Coupon n° 45 des Actions Anciennes « (n° 1 à 7.000), les Actions Nouvelles n'ayant « pas encore pu être distribuées.

« Ce second remboursement de 100 francs « aura pour effet d'assimiler totalement les « 7.000 Actions Nouvelles créées par décision « de l'Assemblée Générale extraordinaire du « 5 mai 1938, aux 7.000 Actions Anciennes de « jouissance, le Capital Social étant donc « représenté désormais par 14.000 Actions de « jouissance.

« Les 7.000 Actions Nouvelles seront remises « prochainement aux Actionnaires anciens à « raison d'une Action Nouvelle pour une Action « Ancienne. Cette remise sera constatée par le « détachement du Coupon n° 46 des 7.000 Ac- « tions actuellement en circulation.

« En même temps, les 7.000 Actions Ancien- « nes (n° 1 à 7.000) recevront une nouvelle « feuille de coupons, cette feuille sera remise : « 1° Pour les Actions numérotées du n° 1 au « n° 5.700 contre détachement des Coupons 47 « et 48.

« 2° Pour les Actions numérotées du n° 5.701 « au n° 7.000 contre détachement des Coupons « 47 à 65.

« Ces deux opérations, remise d'une Action « Nouvelle et recouppement des 7.000 Actions « Anciennes seront annoncées par un avis pu- « blié au *Journal de Monaco* et seront effectuées « simultanément.

« Dès la publication de cet avis, les négocia- « tions d'actions ne pourront plus se faire que « sur des titres recouppés avec une nouvelle « feuille de coupons, ces coupons étant numé- « rotés à partir du n° 49 jusqu'au n° 123 : ces « feuilles de coupons seront bleues pour les « 7.000 Actions Anciennes (1 à 7.000) et chamois « pour les 7.000 Actions Nouvelles (7.001 à « 14.000. »

Le Conseil d'Administration informe les Actionnaires que la remise des Actions Nouvelles contre détachement du Coupon n° 46 s'effectuera à partir du 30 mars 1939. A partir de cette même date s'effectuera le recouppement des 7.000 Actions (n° 1 à 7.000), conformément à la Résolution ci-dessus reproduite.

Enfin, les titres eux-mêmes (n° 1 à 7.000), devront également être présentés pour recevoir l'estampille constatant l'augmentation de Capital porté à 2.800.000 francs.

Ces trois opérations :

- 1° Remise d'une Action Nouvelle,
  - 2° Recouppement de l'Action Ancienne,
  - 3° Estampillage des titres.
- ne s'effectueront que simultanément.

*Le Conseil d'Administration.*

**MAISONS POUR TOUS**

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier. L'Argus, édite l'*Argus de Officiel*, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

**7 frs + 5 frs = 10 frs ?**

**vous ne le croyez pas en voici la preuve :**

Deux périodiques indispensables à tout Propriétaire d'un petit Jardin ou d'un petit Elevage, comme à toute Maitresse de Maison aimant son Intérieur, édités par la Librairie Hachette, vous offrent un abonnement de Trois mois remboursable par des Primes de Prix. En souscrivant isolément un abonnement d'essai de

Trois mois à

**JARDINS & BASSE-COURS**

le prix est de 5 francs.

De même, le prix de l'abonnement d'essai de

Trois mois à

**MAISONS & INTÉRIEURS POUR TOUS**

souscrit isolément est de 7 francs.

**Or, découpez de suite LE "BON-PRIME"**

et ne payez que 10 francs.

Cette somme modique vous donne droit à recevoir au cours des Trois mois :

- 1° Six numéros de « Jardins et Basses-Cours », la Revue Pratique de Culture, Jardinage, Elevage, etc., paraissant au cours des Trois prochains mois ;
- 2° Trois numéros de « Maisons et Intérieurs pour Tous », la Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer, paraissant au cours des Trois prochains mois ;
- 3° Un n° Extraordinaire Volume-Album de « Vie à la Campagne », du prix de 15 francs, à choisir comme Prime en précisant le sujet qui vous intéresse : La Maison. Le Jardin. Les Elevages.

**Profitez de suite**

**de cette Offre Intéressante**

Ecrivez à M. Albert MAUMENE

Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6<sup>e</sup>.

**10 frs + 15 frs = 15 frs ?**

**Comment ? Lisez l'Offre que vous fait ci-dessous**

**VIE A LA CAMPAGNE**

La Revue pratique avant tout par le Texte et par l'Image

des Travaux, Produits, Plaisirs de la Campagne.

Pour vous permettre de la mieux apprécier, souscrivez pour 15 francs seulement un abonnement d'essai de Trois mois à l'Edition Mensuelle de

**Vie à la Campagne**

Vous recevrez les trois premiers numéros à paraître de cette Revue, valeur 15 francs. Grâce à ses conseils, vous tirerez aussi de votre séjour à la Campagne par les Sports, les Jeux et les Distractions : Joies saines et repos de l'esprit.

**SANS AUTRE DÉPENSE**

vous recevrez, en outre, 2 numéros, valeur 10 francs, d'une Revue-Sœur universellement connue : Les Lectures pour Tous, pouvant être mis entre toutes les mains, chacun contenant un roman complet. Vous pouvez bénéficier de cette offre temporaire en vous abonnant pour un an, moyennant 50 francs. Vous recevrez, en outre, 10 numéros des « Lectures pour Tous ».

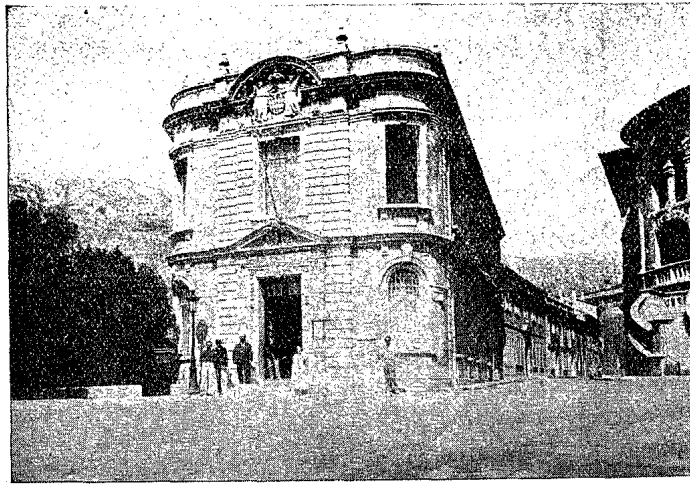
**Profitez de suite**

**de cette Offre Intéressante**

Ecrivez à M. Albert MAUMENE

Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6<sup>e</sup>

**MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE**



Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

**ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES**

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDEURE AUTOGENE

**François MUSSO**

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 023.33

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES**

**CHAUFFAGE CENTRAL**

**H. CHOINIÈRE ET FILS**

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

**BULLETIN DES OPPOSITIONS**

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 février 1938. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco portant les numéros 53.526 et 53.527.

Exploit de M<sup>e</sup> Sanmori, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1938. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 26 juillet 1938. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 11.643, 14.933, 17.638, 22.851, 44.702, 45.306, 49.646, 52.782, 61.339, 63.929.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 août 1938. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 301.649, 302.553, 303.098, 303.099, 303.100, 303.135, 303.177, 306.414, 308.039, 311.431, 312.545, 312.781, 313.271, 313.272, 313.273, 313.405, 313.610, 313.611, 313.612, 315.547, 316.276, 317.657, 319.429, 319.970, 321.170, 321.171, 321.172, 321.173, 321.194, 321.195, 321.196, 321.197, 321.198, 324.727, 329.238, 334.333, 334.334, 335.791, 335.836, 336.428, 337.410, 337.486, 339.554, 339.691, 343.003, 343.004, 346.565, 347.068, 348.631, 348.620.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 juin 1938. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495.138 à 495.147.

Titres frappés de déchéance

Du 21 février 1938. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 3.467, 26.297, 58.592, 315.963. — Quatre Obligations 4% de la même Société, portant les numéros 75.106, 85.197, 137.994, 151.796. — Une Action de la même Société, portant le numéro 56.602. — Un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 16.715

Du 11 mai 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58.783.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38.072.

Du 15 juillet 1938. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44.620 et 53.447.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1939

**"MINERVA"**

(13<sup>e</sup> ANNÉE)

le Grand Illustré Féminin que toute femme intelligente doit lire



est le journal le plus complet que vous puissiez désirer. Sa présentation séduit. Sa lecture retient, car il publie les articles et les nouvelles des auteurs préférés des femmes; les romans les plus émouvants, signés Delly, Marcelle Vioux, etc...

Vous y trouverez chaque semaine de grandes enquêtes, les interviews des artistes que vous aimez, la vie romancée de toutes les vedettes de l'écran, et les derniers échos de la Mode, de la Littérature, du Théâtre, du Cinéma.

**"MINERVA"**

1, Rue des Italiens, Paris-9<sup>e</sup>  
Spécimen gratuit sur demande

**POUR LOUER OU ACHETER**

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL  
Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

**AGENCE MARCHETTI**

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78